



Les formations à la prévention des risques professionnels : chiffres clés 2024

Le pôle formation dans le cadre des orientations de la Direction des Risques Professionnels de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et du réseau Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS :

- Contribue au développement de la culture prévention en augmentant l'impact des actions de formation tant au plan quantitatif que qualitatif,
- Positionne la formation comme moyen fort et prioritaire de sensibilisation et de diffusion de la prévention dans les entreprises et les établissements.

La formation figure parmi les 9 principes généraux de prévention. De ce fait, elle constitue une obligation légale et fait partie intégrante de la politique de prévention de l'entreprise. Elle concerne tous les acteurs dont les dirigeants, les nouveaux embauchés, les intérimaires, les sous-traitants etc.

La Carsat Bourgogne-Franche-Comté propose des formations à destination du plus grand nombre pour sensibiliser ou accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels.

Flashez ce code pour visualiser l'intégralité de l'offre de formation de la Carsat BFC et de ses partenaires habilités et conventionnés



Ou rendez-vous sur notre site : carsat-bfc.fr > Entreprises > Prévenir les risques professionnels > Se former à la prévention des risques professionnels

La formation à destination des dirigeants

La Carsat Bourgogne-Franche-Comté a dispensé les formations suivantes :

- Les fondamentaux en Santé et Sécurité au Travail,
- Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques,
- Initier, piloter et manager son projet de prévention des risques chimiques.

Ces formations sont stratégiques pour le dirigeant qui souhaite développer sa démarche de prévention, notamment dans le cadre des contrats et des programmes de prévention sur des risques spécifiques.

17 sessions de formation
pour **130 chefs d'entreprise** formés
88% de taux de **satisfaction**

1 session de formation
pour **11 maîtres d'ouvrage** formés
100% de taux de **satisfaction**

La formation à destination des acteurs de la prévention des risques professionnels

La Carsat s'appuie sur des organismes de formations habilités ou conventionnés, c'est-à-dire s'inscrivant dans des référentiels de formation portés par l'INRS ou le réseau de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, pour former les acteurs en entreprise.

Organismes de formation habilités suivis (OF) :

160 OF

habilités « Acteurs – Sauveteurs Secouristes du Travail » (SST)

9 OF

habilités « Formateurs SST »

22 OF

habilités « Acteurs – Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Industrie Bâtiment Commerce (IBC) »

4 OF

habilités « Acteurs – Prévention des échafaudages »

18 OF

habilités « Acteurs – PRAP Sanitaire et Social »

7 OF

habilités « Animateurs – Prévention Secours Aide et Soins à domicile »

Organismes de formation conventionnés suivis :

12 organismes conventionnés dans le but :

- d'analyser un accident de travail,
- de former à la prévention des risques professionnels sur plusieurs thématiques,
- de former les permanents des entreprises de travail temporaire.

En 2024, un conventionnement destiné à former les membres de CSE a été créé.

Entreprises habilitées suivies :

Les entreprises peuvent également solliciter une habilitation afin de faciliter la formation de leurs salariés en interne, ce qui nécessite au préalable de former une personne ressource en interne. En 2024, cela représente :

129 entreprises

habilitées (certaines pour plusieurs dispositifs)

111 entreprises

habilitées Sauveteurs Secouristes au Travail

22 entreprises

habilitées PRAP IBC

8 entreprises

habilitées PRAP Sanitaire et social

**Vous souhaitez faire une demande d'habilitation pour votre entreprise ?
Rendez-vous sur le site www.forprev.fr.**

La Carsat conventionne également des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) dont certains spécialisés sur les risques troubles musculosquelettiques et les risques psychosociaux. Ces intervenants partagent les valeurs communes du Réseau Assurance Maladie - Risques professionnels.

IPRP	RPS	TMS
40 intervenants conventionnés	16 intervenants conventionnés	5 intervenants conventionnés

Pour aller plus loin :

Consultez la liste des intervenants sur notre site carsat-bfc.fr > Partenaires > Partenaires intervenant en prévention des risques professionnels > Réseaux des intervenants en prévention

La Carsat Bourgogne-Franche-Comté s'assure du respect des différents référentiels par les entités habilitées et conventionnées par des contrôles et des échanges.

Sites utiles

Retrouvez toute l'information de la Carsat sur son site internet : carsat-bfc.fr
> Entreprises

Consultez toutes les formations en ligne sur carsat-bfc.fr > Entreprises > Prévenir les risques professionnels > Se former à la prévention des risques professionnels

Contactez le pôle formation à l'adresse suivante : formation.prevention@carsat-bfc.fr